

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 9 février 2023

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023 A 20H30

#### Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE, Maire

Présents: Mesdames et Messieurs les Adjoints : Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume

Debeaurain, Bakhta Kelafi, Sylvia Rennes et Claire Maylié

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Isabelle Nguyen Dai, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Jean-Claude Maurel, Farida Vincent, Michel Burillo, Alexandre Jurado, Marie-Armelle de Bouteiller,

Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud et Bernard Boudières

Absents excusés: Mesdames Marie-Caroline Chauvet, Christelle Kieny, Sandra Bignalet-Cazalet et

Christelle Turroque

Messieurs Laurent Guerlou, Luca Sereni et Jean-Baptiste Puel

**Pouvoirs :** Madame Marie-Caroline Chauvet à Madame Isabelle Nguyen Dai

Madame Christelle Kieny à Madame Afaf Hadj Abderrahmane Madame Sandra Bignalet-Cazalet à Madame Sylvia Rennes Madame Christelle Turroque à Monsieur Alexandre Jurado Monsieur Luca Sereni à Monsieur Guillaume Debeaurain Monsieur Laurent Guerlou à Madame Claire Maylié Monsieur Jean-Baptiste Puel à Monsieur Michel Burillo

Secrétaire de séance : Madame Isabelle Nguyen Dai

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 18 janvier 2023
- 2. Transfert de parcelles du SICOVAL à la commune suite à la cession de la ZAC du Pont de Bois
- 3. Demande de subvention aux organismes et institutions compétents
- 4. Cession de parcelles pour l'aménagement de la piste cyclable
- 5. Conventions tripartites 2022.2023 Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- 6. Ressources humaines : Adoption du règlement intérieur et de ses annexes (Reportées)
- 7. Convention de partenariat avec La Grande Lessive
- 8. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023
- 9. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques

Ouverture du conseil municipal à 20h30 par M. le maire.

La secrétaire de séance est Mme Nguyen Dai.

L'appel est procédé par la suite.

#### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2023

*M. le Maire* demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2023 s'il n'y pas des remarques.

Le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 18 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 2 - TRANSFERT DE PARCELLES DU SICOVAL A LA COMMUNE SUITE A LA CESSION DE LA ZAC DU PONT DE BOIS

#### Débat et commentaires :

M. le Maire présente une carte projetée à l'écran pour situer les parcelles. La première parcelle de 8 163 m² qui abrite le city stade est située dans la suite des parcelles du Département et elle est classée dans le PLU comme zone de loisirs et sports. Ensuite, vous avez cette parcelle qui fait 3 880 m² et qui elle est constructible. La proposition du SICOVAL est de la céder à la commune dans le cadre de la clôture de la ZAC au prix de 65 € le m².

Le montant de l'opération est de 252 200 € HT.

Cette zone constructible sera potentiellement valorisée à la vente par nos soins à plus de 65 €/m². Cette opération pourra rapporter un peu d'argent à la commune par la suite.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

#### 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET INSTITUTIONS COMPETENTS

### 3.1 ⇒ ACHAT DE MATERIEL POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

#### Débat et commentaires :

M. le Maire donne la parole à Mme Madaule.

*Mme Madaule*: Il s'agit de mettre en place deux types de sonnerie, une sonnerie pour risque majeur (nuage toxique ou inondation par exemple) et une sonnerie en cas d'attentat intrusion qui permettent de distinguer les deux risques. Cette opération doit être réalisée au plus vite dans la mesure où elle est vivement préconisée. A l'heure actuelle, notre système d'alerte est fonctionnel mais peu optimisé à son maximum.

M. le Maire: Pour ce système d'alerte, nous demandons au Conseil départemental une subvention à la hauteur de 40 % pour les deux écoles soit 6 283.50 € à la charge de la commune si nous obtenons la subvention maxi.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

#### 3.2 ⇒ ACHAT D'UNE YOURTE POUR LES LOCAUX DE L'ALAE MATERNEL RENE GOSCINNY

#### Débat et commentaires :

M. le Maire: Il y a besoin à R. Goscinny soit de rénover les préfabriqués soit de mettre en place une nouvelle salle pour accueillir le CLAE maternel. J'ai visité la yourte de la commune de Vigoulet-Auzil qui accueille les enfants de l'ALAE maternel. Les retours sont très positifs des utilisateurs. On constate que de plus en plus de commune s'équipe de yourtes en France. Le constructeur de yourtes a fait un collège en yourtes près de Séte par exemple. C'est une pratique reconnue, on en fait même l'éloge dans un article de la Gazette des communes que j'ai en ma possession, il s'agit d'une yourte dans une commune d'Alsace. Nous avons organisé une visite avec les élus et techniciens. Cette visite peut être renouvelée pour ceux qui veulent aller la voir.

On a été séduits parce que les enfants et animateurs apprécient énormément. C'est démontable, c'est un investissement qui n'est pas perdu. L'installation par le constructeur dure deux jours. Cette yourte respecte les normes ERP et d'isolation. Elle sera équipée d'un chauffage par une pompe à chaleur avec des sanitaires intégrés. Elle peut également être utilisable comme lieu de réunion le soir, le week-end. On peut recevoir jusqu'à pratiquement 200 personnes à l'intérieur.

*M. Debeaurain* : Au niveau du positionnement, elle serait à proximité de l'actuel préfabriqué à mi-chemin de l'espace R. Lavergne.

*M. Dieudonné*: Quelle est la pérennité de la yourte ? Y-a-t-il des études sur la durée de vie ? Quel est l'entretien nécessaire ?

M. le Maire: Il n'y pas d'entretien, le revêtement est valable pour 10 ans. Le coût est d'environ 70 000 € hors branchement. On fait une demande de subvention à 30 % par le Département et à la hauteur de 50 % par la CAF. L'installation sera faite pour la rentrée prochaine.

*M. Bonnes*: Quelle surface?

*M. Le Maire*: 100 m². En hauteur, comme toutes les yourtes, elle a une ouverture sur le dôme central.

Mme Vincent: Tu as évoqué 200 personnes pour 100 m².

*M. le Maire* : Elle est faite pour 80 enfants mais elle peut être utilisée le soir pour 200 personnes debout.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

# 3.3 → DEMANDE DE SUBVENTION : ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION PLANCHER CABINE CELLULE FRIGORIFIQUE ET GROUPE FRIGORIFIQUE

#### **Débat et commentaires**:

M. le Maire: Cela est dans le droit fil de la décision que nous avons pris avec la mise en place d'une cuisine centrale à A. Césaire, il s'agit d'un véhicule pour la liaison chaude afin de transporter les repas jusqu'à l'école R. Goscinny en respectant les conditions d'hygiène et les normes en vigueur. On s'est déjà renseignés auprès d'un professionnel de Castanet qui vend des véhicules d'occasion. Il a deux véhicules qui devraient arriver la semaine prochaine.

Le coût est estimé à 15 500 € H.T avec une demande de subvention au Conseil départemental à la hauteur de 40 %. Si nous obtenons la subvention à la hauteur demandée, le reste à charge de la commune sera de 9 300 € HT.

M. Burillo: A-t-on une idée du kilométrage?

M. le Maire: Tout dépendra du véhicule, le dernier vendu avait environ 60 000 kms.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

#### 3.4 → DEMANDE DE SUBVENTION : REPARATION DE LA VOUTE DE L'EGLISE ET DU CLOCHER

#### Débat et commentaires :

M. le Maire donne la parole à M. Debeaurain.

*M. Debeaurain*: On a reçu une indemnisation de l'assurance qui relève de la structure qui ne prend pas en compte la totalité du coût des travaux. Il faut prendre en compte les travaux d'embellissement de l'intérieur et notamment les reprises des voûtes et un mur séparatif entre le clocher et la rochelle. On vous propose de demander une subvention au Conseil départemental à hauteur de 40 %.

M. Malliet: C'est le maximum.

*M. Debeaurain*: En parallèle, on a la réparation du clocher avec la remise en service des cloches. L'adjoint au service technique a bien fait avancer le dossier.

M. le Maire : A-t-on un calendrier des travaux ?

*M. Debeaurain*: A la dernière réunion, on attend un dernier devis pour les reprises des structures.

M. Malliet: J'en ai discuté il y a deux jours. Laurent Pauly a précisé que l'entreprise de gros-œuvre propose d'intervenir en septembre au plus tôt. Il cherche à négocier pour avancer les travaux. Concernant les embellissements, il s'agit de la réflexion de la quasitotalité des plâtres intérieurs parce que l'église a vécu avec plus de 10 ans d'humidité, c'est pourri. C'est probablement l'année prochaine compte tenu qu'il va falloir laisser sécher. Ou fin d'année si on arrive à faire intervenir l'entreprise de gros œuvre un peu plus tôt.

*Mme Kelafi*: Pourquoi on ne fait pas une demande en ligne auprès des habitants en demandant une participation? Des communes le font.

*M. Debeaurain*: Pour l'instant, on fait une demande de subvention. On ne va pas demander une subvention sur quelque chose où on va demander une subvention. Pour le reste charge de la commune, oui on peut demander une participation possible des habitants.

Mme de Bouteiller: L'assurance a donné combien?

M. Debeaurain: A peu près 35 000 €.

*M. Souissi* : 33 000 €.

*M. Malliet et M. Debeaurain :* 33000 € sur une réparation de gros œuvre qui coûte 55 000 €.

Mme Mellac: L'entreprise de gros œuvre fera l'ensemble des travaux?

*M. Malliet et M. Debeaurain :* Il y a 3 à 4 entreprises qui vont intervenir. Un maçon spécialisé pour la reprise du gros œuvre, un plâtrier, un électricien, un peintre et un spécialiste des cloches. Donc 5 entreprises finalement.

*Mme Mellac*: C'est le gros œuvre qui commence.

*M. Malliet*: Oui, actuellement dans les négociations en septembre sous toute réserve. C'est l'état actuel des informations du moment.

*M. Boudières :* Il y a un point que je ne comprends pas et ça mérite éclaircissement. Vous parlez de frais que vous allez engager et de subvention. Vous parlez de demander des subventions qui ne signifient pas l'avoir. Ma question est si à hauteur de 40 % des sommes sont prévisionnées et vous avez prévu des sommes supérieures au cas où la subvention serait moindre?

M. Malliet: De toute façon dans le budget tel qui va être présenté comme on n'aura probablement pas à cette date la notification des subventions, on va prévoir la totalité des travaux en dépenses et on inscrira les subventions qu'au moment où elles sont notifiées dans le budget. Après on peut avoir une discussion si on n'a pas de subvention, on renonce à réparer l'église. Je pense que ce serait une mauvaise discussion. Si certains veulent on l'aura le moment venu.

*M. Boudières*: Dans la 2<sup>ème</sup> partie de ma question, nous sommes en train de voter l'autorisation de déposer des dossiers de subvention.

*M. Debeaurain*: Ces chiffres ne sont pas donnés au hasard.

Mme Mellac: C'est marqué ce que l'on vote.

*M. Debeaurain*: On autorise le Maire a demander les subventions. Les sommes en question, on les mettra au vote lors du budget.

*M. Souissi*: On demande d'approuver le plan de financement pour la demande de subvention mais également ensuite si nous obtenons les subventions de faire les travaux.

*Mme Maylié*: Est-ce que s'est conditionné à l'obtention des subventions ou même sans l'obtention de la subvention, on fait les travaux ?

*M. Souissi*: On fait une demande de subvention et la décision de faire les travaux ou pas vous appartiendra par la suite.

M. le Maire : C'est la procédure de demande de subvention.

*Mme Maylié*: J'entends bien, c'est la façon dont c'est libellé, on peut comprendre que la proposition c'est le plan de financement et on sait très bien qu'une demande de subvention on peut l'avoir ou ne pas l'avoir, elle est forcément de fait hypothétique même si elle est

souhaitée. Par conséquent, le plan de financement il contient cette hypothèse. Si on valide en l'état c'est qu'on accepte l'hypothèse et qu'on fera les travaux.

*M. le Maire*: Non, à partir du moment où l'organisme nous attribue la subvention, on peut quand même dire on n'engage pas les travaux et on ne reçoit pas les travaux. L'organisme qui subventionne veut un engagement de la collectivité et surtout l'enveloppe sur laquelle elle s'engage.

Mme Maylié: J'entends bien, c'est sur la rédaction, ce n'est pas si nette que ça.

*M. Malliet*: Tant que le marché n'est pas signé, le conseil peut décider d'arrêter. Il n'y a pas de problème.

**Mme Maylié:** La délibération-là ne dit pas dit qu'on autorise les travaux quoi qu'il arrive? Il est noté d'approuver le projet de réparation de l'église donc on vote pour faire les travaux. C'est l'objectif de ta question (à destination M. Boudières).

M. Souissi: La formulation porte à confusion mais n'engage pas la collectivité.

*Mme Maylié*: Ne peut-on pas rajouter une phrase sous réserve de l'obtention de la subvention. Un complément de phrase ne coûte rien.

*M. Souissi*: La seule difficulté, dans l'hypothèse où nous obtenons la subvention à la hauteur de 40 %, il faudra refaire une délibération et donc retarder le mandatement des travaux aux entreprises. Si nous avons l'accord de principe, on pourra déclencher les travaux

*Mme Maylié*: Si on a les obtentions on ne réfléchit pas si on n'a pas les subventions on se posera la question.

M. Malliet: Il ne faut pas faire de formalisme, est-ce que la question se pose vraiment?

Mme Nguyen Dai : La question se pose pour l'ensemble des délibérations.

*Mme Maylié*: On n'est pas très clairs et on se le dit pour la suite.

*M. Malliet*: Je propose une méthode différente si sur certains travaux certains veulent conditionner à l'obtention de subventions à ce moment-là on change la formulation. Si la question ne se pose pas parce que tout le monde est d'accord sur la réalisation des travaux ou achats. Nous ne posons pas de faux problèmes.

Mme Maylié: Je suis d'accord mais il faut se le dire.

*M. Souissi*: On peut noter sans difficulté d'approuver le projet de réparation de l'église et de son clocher tel qu'il a été défini par les experts (sous réserve de l'obtention de la subvention).

*Mme Maylié*: Je pense que c'est plus juste dans la méthode.

M. le Maire: Vous souhaitez qu'on le note pour toutes les demandes de subventions?

*Mme Mellac :* Si c'est clairement des demandes de subventions moi ça me parait évident si on propose une délibération en disant clairement que derrière on enclenche les travaux ce n'est pas nécessaire.

*M. le Maire*: L'objectif est d'envoyer à l'organisme un cadre précis pour analyser l'objet de la demande et le montant.

Je le mets au vote sous réserve de noter la précision sous réserve de l'obtention de la subvention.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

#### 3.5 → DEMANDE DE SUBVENTION : ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

#### Débat et commentaires :

*M. le Maire*: Il s'agit d'équipement pour la restauration scolaire, four, frigos, etc. Tout est détaillé dans la note. L'ensemble permettra de mettre en bonne condition le transport et le service des repas.

Le coût total de ce programme s'élève à 34 649 € et nous demandons une subvention au Conseil départemental et à la Région Occitanie une hauteur estimée et hypothétique. Le reste à charge de la commune resterait de 13 107.15 € HT.

Mme Kelafi: Sur ça on ne peut pas sous réserve. Ces achats-là, on est obligé de les faire.

- *M. Malliet*: Souvent les subventions sont notifiées après que les travaux ont commencé dans la majorité des cas. Quand on met sous réserve d'obtention de la subvention cela a pour conséquence de retarder le démarrage de l'opération.
- M. Boudières: Beaucoup de subventions sont refusées? On peut avoir l'impression qu'elles sont toutes validées.
- *M. Malliet*: Sans doute qu'il y a des refus d'ailleurs on fait attention de ne pas en demander trop. Il y a des limites. Alice qui gère des subventions à la Région répondra mieux que moi.

*Mme Mellac*: Les demandes ne sont pas acceptées et forcément pas à la hauteur du taux demandé.

*M. Malliet*: Un exemple pour la géothermie cette année, on a été très bien subventionné par l'Etat et le Département par contre la Région nous a donné moins que annoncé au départ.

*Mme Kelafi*: Moi je ne sais pas dans quelle limite le Département subventionne? Par contre, je sais que dans les prérogatives du Département, il y a tout ce qui est travaux église. En général, même si ce n'est pas 40 %, nous on n'a jamais rien demandé au Département par rapport à l'église ...

- *M. Debeaurain*: L'église est un bien communal, le Département subventionne au titre du patrimoine mais ce n'est en aucun cas une obligation.
- M. Malliet: La règle je peux la donner. Elle est la suivante. Le Département distingue les travaux de réparation, d'entretien ou de construction, on a droit à deux opérations par an à condition qu'il y ait une opération sur un bâtiment public et un dossier sur l'école. Il s'agit de dossier de plus de 70 000 €. Ils sont traités à part.

Pour les dossiers inférieurs à 70 000 €, ils sont susceptibles de subventionner plusieurs projets. Le taux, il est entre 0 et 40 % à la libre appréciation de la commission.

Pour votre information, on a envoyé un courrier l'an dernier au Département lui expliquant la situation de la commune et l'absence d'investissement pendant 10 ans. A ce titre, on lui demandait d'être bienveillant et de nous accorder le taux maximum. On a abordé cette question avec le conseiller départemental M. Bagnéris.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

#### 3.6 ⇒ DEMANDE DE SUBVENTION : ACHAT DE TRAINS DE PLONGE

#### Débat et commentaires :

M. le Maire: Il s'agit de l'achat de trains de plonge. Le nettoyage de la vaisselle se fait avec des appareils qui nécessitent tout de même le séchage des assiettes à la main. Le souhait des élus est d'équiper le processus de lavage de la vaisselle avec un train de plonge automatique de façon à soulager la pénibilité du travail du personnel et de gagner du temps. Cette demande concerne les deux écoles après avoir examiné la faisabilité de ces travaux.

Le coût total de ce programme s'élève à 67 500 € HT € et nous demandons une subvention au Conseil départemental et à la Région Occitanie une hauteur estimée. Le reste à charge de la commune resterait de 23 625 € HT.

*M. Malliet* : Je m'excuse mais la Région nous a explicitement dit qu'elle ne subventionne pas ça.

*M. Souissi*: Pas du tout, il s'agissait du véhicule pour la liaison chaude qu'elle ne subventionnera pas.

M. Malliet: Oui au temps pour moi.

*M. le Maire*: Tu as toi-même téléphoné à la Région. J'ai également téléphoné cet aprèsmidi à un assistant de Carole Delga en charge des subventions qui m'a confirmé que cela rentrait dans la possibilité de subvention sans engagement.

*Mme Kelafi*: A-t-on le choix de le mettre en place ou pas ? Ou peut-on le différer ?

*M. Malliet*: On peut décider de ne pas le faire en considérant que c'est trop payé pour améliorer les conditions de travail du personnel, on peut avoir un débat mais de le retarder cela n'a pas de sens.

*M. Boudières :* Est-ce que cela fait qu'améliorer les conditions de travail du personnel ou cela permet un gain de productivité ?

*M. Malliet*: Il y a un petit gain de productivité. Aujourd'hui, il y a trois personnes pour 1h30 et on doit passer à 1 ou 2.

*M. Bonnes :* Je vous signalement qu'actuellement on essuie les assiettes à la main une par une, vous voyez les conditions de travail. Oui il ne faut pas hésiter à engager des dépenses pour améliorer les conditions de travail et la qualité du travail de nos personnels.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

### 4 - ACQUISITION FONCIERE SUR LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE 2021-2030 DU SICOVAL

#### **Débat et commentaires**:

M. le Maire commente une carte projetée à l'écran. Cette piste fait le lien entre l'entrée de Ramonville et le rond-point de Négret. Elle traverse 4 parcelles, celle de Mme Vadel, de M. Escot, une parcelle appartenant à la SAFER anciennement Laroche et la dernière juste après le pylône électrique appartenant à Mme Laroche. La contrainte est de demander la permission aux propriétaires d'empiéter sur les parcelles. Pour la SAFER, le SICOVAL s'en occupe, pour Mme Laroche, ce n'est pas nécessaire dans la mesure où on a contourné le pylône comme on l'a vu. Il reste l'acquisition des parcelles Escot et Vadel. Chez Mme Vadel, on a besoin pour les travaux de la piste cyclable environ 60 m² et 370 m² chez M. Escot. Le prix négocié est de 5 €/m² compte tenu que le prix du terrain agricole est de 2 €/m². Nous devons donc d'acquérir ces parcelles soit 60 m² de Mme Vadel pour 370 € et les 370 m² de M. Escot pour 1 850 €.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

## <u>5 - CONVENTIONS TRIPARTITES 2022.2023 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)</u>

#### Débat et commentaires :

M. le Maire donne la parole à Mme Madaule.

*Mme Madaule*: Il s'agit de renouveler notre convention avec les partenaires à savoir les établissement scolaires (écoles, collège et Lycée agricole) et l'opérateur qu'est le Sicoval. Il s'agit d'une reconduction. Le détail sur les effectifs est le suivant : 16 enfants en élémentaire, 8 jeunes pour le collège et 16 pour le lycée. Il y a 1 accompagnateur pour 4 à 5 enfants.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

#### 6 - RESSOURCES HUMAINES: ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE SES ANNEXES

Lors du dernier CST, il nous a été demandé de revoir quelques points. Le collège a validé. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

#### 7. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA GRANDE LESSIVE

#### Débat et commentaires :

M. le Maire donne la parole à Mme Nguyen Dai.

Mme Nguyen Dai: C'est une exposition éphémère qui est organisée par une association Loi 1901. C'est une exposition qui a lieu 2 fois/an à jour fixe sur le même thème et sur le même format toutes techniques autorisées. L'intérêt est de faire œuvre commune partout autour de la planète en même temps. On a convié les écoles maternelles et élémentaires, les ALAE, ALSH, les CLAS, le centre Ado, l'Itep des 4 Vents, l'EHPAD et les associations. Les citoyens sont conviés à participer via le télex le 23 mars pour exposer. On doit formaliser une convention et participer à la hauteur de 100 € minimum pour pouvoir utiliser les outils et données du site.

M. Debeaurain: D'autres communes du secteur participent?

*Mme Nguyen Dai*: Il en existe au Mirail, Adam connaissait sur sa commune. Il y a 5 continents, 121 pays, 13 millions de personnes.

M. Debeaurain : Comme vient de le dire Alice, c'était de le faire monter d'un cran à l'échelle du Sicoval.

*M. Druilhe*: Je vais avoir le mauvais rôle mais je crois au début qu'il faut s'inscrire au lieu s'inscrite.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

### 8. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

#### Débat et commentaires :

M. le Maire donne la parole à M. Malliet.

M. Malliet: En fait, on a l'autorisation avant le vote du budget de dépenser jusqu'à 25 % du budget voté l'année précédente hors biens sur les reports d'opération d'investissement. On peut continuer à engager les affaires sur ces opérations-là. On a un report sur la géothermie, on pourra lancer les travaux. Par contre, si on a un imprévu type grosse réparation à faire ou petit investissement en début d'année, on n'a pas d'enveloppe. On vous demande de voter cette autorisation qui permettra d'investir sans attendre le vote du budget jusqu'à 50 000 €.

*M. Souissi*: Non, c'est jusqu'à 152 294.89 €.

M. le Maire : C'est un classique, tous les ans c'est la même procédure.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

### 9. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

#### **Débat et commentaires:**

M. le Maire: C'est un peu nouveau ici. On accueille des enfants sur nos écoles qui résident sur des communes extérieures. Dans ce cadre-là, la loi prévoit sous certaines conditions de demander à la commune de résidence de l'enfant de participer aux frais de scolarité. On inaugure le processus, vous l'avez dans le libellé de la délibération, on va demander aux communes de résidence de participer aux frais de scolarité de l'année 2022/2023 suite aux dérogations. Le coût de la scolarité est de 1 016.10 euros.

M Jurado: Il y a combien d'enfants? Et combien d'Auzeville à l'extérieur?

*M. le Maire*: Il y a une dizaine d'enfants scolarisés à Auzeville et résidant sur une autre commune. Et il y a un enfant d'Auzeville qui est scolarisé sur une autre commune.

*M. Malliet*: Pour préciser, il y a plus de 10 enfants scolarisés à Auzeville résidant à l'extérieur. On ne facture qu'une partie des enfants notamment pour fratrie. Cela représente environ 40 à 50 enfants.

**M. Jurado**: C'est des communes du Sicoval?

*M. le Maire*: Oui mais pas forcément, nous avons un enfant provenant de la ville de Toulouse. Celui de Toulouse était déjà facturé l'an dernier et les années précédentes.

*M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour: 27 Absentions: 0 Vote contre: 0

#### 10. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

*Mme Mellac* ne fait pas de retour sur le conseil communautaire dans la mesure où il n'a pas eu lieu.

**M. le Maire**: Des questions diverses dans la salle?

*Mme Sinaud*: Juste un constat, en allant aux activités, j'ai vu que la crèche côté A. Césaire avait les lumières allumées à l'extérieur, les lumières du seuil et celles qui donnent sur le parc. On pourrait économiser vu qu'on est dans une démarche d'économie d'énergie.

M. Debeaurain: On va communiquer au Sicoval vu qu'il exploite.

Mmes Maylié et Mellac : Ou la directrice de la crèche.

M. Souissi: On va contacter la Directrice de la crèche.

*M. Delbosc - Administré*: J'ai constaté des sacs au niveau de Valéria qui ont été déplacés devant l'habitation d'une riveraine sur le trottoir. Par la suite, un employé municipal était en train de ramasser. J'attire votre attention sur un point de sécurité sur ce rond-point. En remontant, les voitures ont tendance à aller un peu vite.

Deuxième point, j'ai une remarque, quand il ramasse les poubelles à hauteur du Grand Vatel, il y a des excréments dans les poubelles. Je suis désolé mais il y a quelque chose à faire.

M. le Maire: C'était vendredi dernier, je suis allé les voir parce qu'il y a des dépôts de déchets verts sur la propriété de Mme Gendreau. On a barré la rue qui amène de l'autre côté et nous avons fermé le portail avec une chaîne et un cadenas. Normalement cela ne nous regarde pas parce que c'est privé. J'ai précisé que cela représentait un danger l'été, cette verdure sèche pourrait provoquer un départ de feu. Je n'étais pas informé de cette histoire d'excréments. Je vais y revenir. Vous le savez, on est sur une parcelle privée. On n'a rien à dire d'autant plus que ce sont les propriétaires qui les ont fait venir. M. Baille, le propriétaire sur les conseils de M. Grasa, les a fait venir. On ne peut donc pas les expulser, simplement la possibilité de conserver un dialogue afin de faire respecter les incivilités et les dépôts sauvages.

*M. Delbosc - Administré*: Si les propriétaires les ont fait venir, on pourrait demander aux propriétaires de mettre des toilettes dans la mesure où il y a un tout-à-l'égout.

M. Le Maire : On peur rechercher ce type de responsabilité effectivement.

J'ai pris la précaution de savoir s'il y a des atteintes à l'ordre public, apparemment il n'y a pas de problème ils sont très corrects avec le voisinage. Il y a les zones de l'air qui sont propres. Après il y a des dépôts un peu derrière. Normalement, ils devraient partir aux beaux jours.

La difficulté c'est que l'on ne peut pas généraliser dans les gens du voyage, vous avez des familles qui se tiennent extrêmement bien et quelques cas difficiles. D'où l'intérêt d'un dialogue et d'échanges réguliers pour attirer l'attention sur les choses qu'ils peuvent ou pas faire.

*Mme Kelafi*: Certes on ne peut pas agir sur un lieu privé. La commune doit avoir une action pour faire respecter le civisme. Nous n'avons plus de policier municipal pour faire respecter les incivilités. On pourrait faire verbaliser ces actes par un policier. L'absence de policier renforce cette situation. On pourrait appeler la gendarmerie pour qu'elle fasse des rondes. Ce n'est pas normal d'avoir des attitudes pareilles dans un lieu public à proximité d'habitants. On peut comprendre que des citoyens soient gênés. Je n'apprécierais pas à titre individuel.

M. Le Maire: La gendarmerie n'intervient pour les gens du voyage que s'il y a un trouble à l'ordre public. Même avec un policier municipal, cela ne suffit pas à l'installation des gens du voyage. La gendarmerie ne fait que son travail en constatant. La loi c'est la loi, on ne peut pas agir de n'importe quelle façon. Tant que les propriétaires ne demandent pas à la préfecture un ordre d'expulsion, on ne peut rien faire. Il vaut mieux avoir des relations apaisées. Nous n'avons aucun droit sur le stationnement illicite sur des parcelles privées.

*M. Debeaurain :* Juste une information pour les cyclistes, la RD 500, la piste cyclable le long du canal du Midi va être fermée à la circulation pendant 10 à 15 jours entre mifévrier et mi-mars pour une campagne d'abattage de platanes. Il y aura une déviation mise en place entre l'écluse de Castanet et celle de Port Sud.

M. le Maire ne voit plus question et remercie l'assemblée.

La séance est levée à 21h51.

Monsieur Dominique LAGARDE
Président de séance

Madame Isabelle NGUYEN DAI Secrétaire de séance